

220C4142  
FR0004152874-FS1129

7 octobre 2020

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ADVENIS**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 octobre 2020, la société par actions simplifiée Groupe Renée Costes<sup>1</sup> (6 rue Jean Hugues, 75116 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 octobre 2020, le seuil de 5% du capital de la société ADVENIS et détenir 399 268 actions ADVENIS représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 2,86% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ADVENIS sur le marché.

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Détenue respectivement à hauteur de 50% par les sociétés Orient Bay West SAS (elle-même détenue à 100% par M. Stanley Nahon) et Orient Bay East SAS (elle-même détenue à 100% par M. Igal Natan).

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 7 875 820 actions représentant 13 975 819 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.